



Acte n° 2022C152

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 OCTOBRE 2022

Nombre de Conseillers :		Date de convocation du Conseil Communautaire :	
En exercice	: 45		
Présents	: 34		06/10/2022
Pouvoirs	: 7		
Votants	: 41		

Le 13 Octobre 2022, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Fablen BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Emmanuelle CARGNELLI, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Daniel DOMPOINT, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bruno HENRY, Brigitte KLEIN, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Corinne MARTIN GAJAC, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Gérard PORRETTI, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Marcel BABAD (Pouvoir Carole BONTEMPS-HESDIN), Ingrid BESSON, Laëtitia BORDELIER (Pouvoir Gaëlle LICHTLE), Jean-François CHANTELOUBE, Patrick NABETH, Stéphanie PALLIER (Pouvoir Richard PACCAUD), Amina LEGHNIDER (Pouvoir Patrick CHARRONDIERE), Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN), David POMMIER, Bernard REY (Pouvoir Emmanuelle CARGNELLI), Pierre ROSET (Pouvoir Christine FORNES).

Secrétaire de séance : Vincent LAUTIER.

OBJET : MOBILITES DURABLES - Convention de mise aux normes et d'accessibilité de l'arrêt de bus Sainte Euphémie – Bruyères.

M. Richard SIMMINI, Vice-Président en charge des mobilités durables, rappelle que le Conseil communautaire a validé son schéma directeur transports – agenda d'accessibilité programmée. Ce schéma fait l'état des lieux du réseau Saônibus et définit les travaux d'aménagement des arrêts à réaliser pour répondre aux normes d'accessibilité. 72 arrêts ont été identifiés et les travaux ont été programmés sur 6 années avec une liste des demandes de dérogations pour les impossibilités techniques avérées.

Une convention prévoit la répartition des travaux et de l'entretien de l'arrêt entre la commune de Sainte-Euphémie, le Département de l'Ain et la CCDSV. La CCDSV est maîtrise d'ouvrage de l'opération d'investissement de l'arrêt. L'aménagement de cet arrêt prévoit une écluse et un déclassement de la voirie départementale au profit d'une gestion communale. La commune de Sainte-Euphémie prévoit de remplacer l'abri de bus existant par un abri neuf.

À la fin de l'opération, la commune de Sainte-Euphémie s'engage à maintenir l'équipement. Le Département de l'Ain porte à sa charge l'entretien de la voirie.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 04/10/2022.

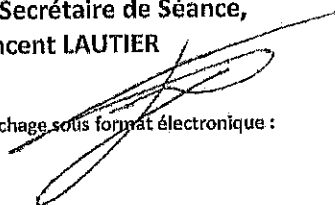
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** la convention avec le Conseil départemental de l'Ain et la commune de Sainte-Euphémie pour l'arrêt de bus « Sainte Euphémie Bruyères » qui prévoit que la CCDSV soit maîtresse d'ouvrage de l'opération ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout document s'y rapportant ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants, en dépense et recette, sont inscrits au BP 2022.

A Trévoux, le 13/10/2022

Le Secrétaire de Séance,
Vincent LAUTIER

Affichage sous format électronique :



20 OCT. 2022

Le Président,
Marc PECHOUX

